

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023

**Présents** : Jacques BIDLUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Bernard VINQUOY– Claudine PERTUISOT

**Absents excusés** : Fanny FULLOY (proc. à C. PERTUISOT) – Pauline PAUTHIER (proc. à Marie-Christine LARTIGAU) – Adèle COSTE

**Secrétaire** : Francis CAUDERLIER

<b>ORDRE DU JOUR</b>		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2023</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 07-02-23	Antenne de téléphonie du château d'eau : convention tripartite d'occupation de site	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 08-02-23	Réduction du temps d'éclairage public	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 09-02-23	Demande de subvention au SIEM (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc)	<i>Rapporteur Alain DALMAZZO</i>
D/ 10-02-23	Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023	<i>Rapporteur F. CAUDERLIER</i>
D/ 11-02-23	Rénovation énergétique de la Mairie : demande de subvention	<i>Rapporteur Alain DALMAZZO</i>
<i>Questions diverses</i>		

**Désignation du secrétaire de séance**

Francis CAUDERLIER est désigné secrétaire de séance.

La secrétaire présente les points inscrits à l'ordre du jour et les rapporteurs.

**M. Jacques BIDLUN, le Maire prend la parole pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 9 janvier**

**D/ 07-02-23    **Antenne de téléphonie du château d'eau : convention tripartite d'occupation de site****

Par délibération n°81-12-21 en date du 6 décembre 2021, le conseil municipal a autorisé le transfert du contrat Orange vers sa filiale TOTEM France pour la gestion des équipements de communication électronique. L'antenne relais concernée se situe sur le château d'eau et fait l'objet d'une convention d'autorisation d'occupation de site entre la commune, SUEZ et Orange.

Le transfert du contrat d'exploitation entre Orange et TOTEM entraîne la mise à jour de cette convention tripartite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention d'occupation de site avec SUEZ et TOTEM.

*publié le 08.03.23*

## **D/ 08-02-23 Réduction du temps d'éclairage public**

La municipalité souhaite initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public ou à la réduction de l'amplitude horaire de fonctionnement de l'éclairage public.

Cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Par conséquent, la solution d'une extinction nocturne totale n'apparaît pas aujourd'hui opportune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE le principe de réduction de temps de l'éclairage public en repoussant l'heure d'allumage le soir et en procédant à l'extinction plus tôt le matin.
- CHARGE M. le Maire de fixer par arrêté les modalités d'application de cette mesure et de procéder à la bonne information de la population.

## **D/ 09-02-23 Demande de subvention au SIEM (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc)**

Le Conseil Municipal vient de délibérer sur la réduction du temps d'éclairage public. Afin d'optimiser la gestion des horaires, il est nécessaire d'installer dans chaque poste une horloge astronomique.

Le SIEM peut subventionner cette opération à hauteur de 60% du montant hors taxe, dans la limite de 7.488 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du SIEM une subvention.

## **D/ 10-02-23 Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023**

Il est proposé pour 2023, de présenter un dossier concernant un programme de réhabilitation générale de la salle de sport : réfection de l'ensemble de la toiture, renforcement structurel (restauration d'un poteau porteur).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme des travaux proposés dont le coût prévisionnel s'élève à 53.975 € HT (64.770 € TTC)
- D'adopter le plan de financement suivant :
  - DETR (35 %) ..... 18.891,25 €

publié le 08.03.23

- Autofinancement ..... 35.083,75 €
- Coût total TTC ..... 64.770,00 €
- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R. au taux de 35% pour ce projet
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal

## **D/ 11-02-23 Rénovation énergétique de la mairie : demande de subvention**

Après avoir changé les ouvertures de la mairie en 2021, puis procédé à l'isolation thermique du deuxième étage, il convient à présent de changer la chaudière. En effet, le système actuel, fonctionnant au fioul, est en fin de vie.

Il est proposé d'installer une chaudière à granules qui permettra, d'après une étude de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) de s'inscrire dans la démarche de transition écologique avec pour objectif une réduction durable de la consommation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme des travaux proposés ainsi que les coûts prévisionnels qui s'élèvent 42.045,05 € HT (50.454,06 € TTC)
- D'adopter le plan de financement suivant :
  - Département (30 %) ..... 12.613,51 €
  - ADEME ..... 21.022,53 €
  - Autofinancement ..... 16.818,02 €
  - Coût total TTC ..... 50.454,06 €
- De solliciter l'attribution d'une subvention au Département au taux de 30% et à l'ADEME pour ce projet
- D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.

Le Maire,

  
Jacques BIDLUN



Le Secrétaire de séance,

  
Francis CAUDERLIER

publié le 08.03.23